

2013

TERMES DE REFERENCE POUR DES GROUPES DE TRAVAIL



**FORUM MONDIAL DES
PECHEURS ET
TRAVAILLEURS DE LA
PECHE**

1. FORUM MONDIAL DES PECHEURS ET TRAVAILLEURS DE LA PECHE (WFF) : BREVE

INTRODUCTION.

Le Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche (WFF) est une organisation internationale qui réunit des organisations d'artisans-pêcheurs dans le but de les autonomiser afin d'influer sur les politiques nationales et internationales affectant leurs droits d'accès, d'utilisation et de contrôle des ressources halieutiques, ainsi que la durabilité de ces dernières, dans le but de parvenir à une amélioration de leurs moyens de subsistance. Le réseau compte à l'heure actuelle 38 organisations de 34 pays du monde entier.

2. A PROPOS DES GROUPES DE TRAVAIL DU WFF

Lors de l'Assemblée générale du WFF et de la formation internationale de novembre 2012, les Groupes de travail furent identifiés comme l'une des stratégies s'offrant au WFF pour améliorer la capacité de ses membres à prendre part aux discussions sur les politiques, à différents niveaux, et consolider les idées et les positions des membres utilisées par le WFF pour procéder à des actions de plaidoyer dans le cadre des différents processus et des questions internationales susceptibles d'être identifiés comme clés pour les communautés de pêcheurs.

Les Groupes de travail seront les points focaux du WFF afin de promouvoir des questions spécifiques ou d'aborder des préoccupations identifiées dans les différents processus ou politiques internationales, notamment afin de protéger les intérêts des communautés de pêcheurs.

Les Groupes de travail sont spécialisés et établis dans le but de réaliser un suivi, de discuter, d'apporter des contributions et d'informer le Secrétariat et le Comité exécutif du WFF concernant des questions spécifiques.

3. OBJECTIFS.

- 3.1. Renforcer et promouvoir la collaboration entre les membres du WFF et les institutions nationales, régionales et internationales en lien avec la pêche.
- 3.2. Contribuer au développement et à la mise en œuvre des directives, normes, stratégies et politiques du secteur.

4. LES GROUPES DE TRAVAIL.

Les Groupes de travail suivants ont été établis par le WFF lors de son Assemblée générale.

- 4.1. **Groupe de travail n°1.** GT sur les Directives internationales pour garantir des pêches artisanales durables (PAD)
- 4.2. **Groupe de travail n°2.** GT sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire mondiale (VGGT)
- 4.3. **Groupe de travail n°3.** GT sur le Mécanisme de la société civile du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (MSC / CSA)
- 4.4. **Groupe de travail n°4.** GT sur les femmes dans la pêche
- 4.5. **Groupe de travail n°5.** GT sur le document de constitution du WFF

5. ROLES ET RESPONSABILITES DES GROUPES DE TRAVAIL.

Les Groupes de travail auront les rôles et responsabilités qui suivent :

- 5.1. Réaliser un suivi de l'ensemble des discussions, consultation ou négociations en cours, concernant les thèmes identifiés et garantir l'implication et la contribution des pêcheurs dans l'ensemble de ces processus.
- 5.2. Veiller à ce que les pêcheurs contribuent de manière significative à ces processus et que leurs intérêts soient pris en compte dans les résultats ou les produits finaux de ces processus.

- 5.3. Faciliter toute recherche/étude de cas, ainsi que les plans de mise en œuvre dans leurs domaines respectifs parmi les secteurs des pêcheurs et dans les autres domaines, au niveau national et régional.
- 5.4. Définir des stratégies afin de trouver le moyen de communiquer le plus efficacement possible les messages-clés des différentes politiques dont ils assurent le suivi.
- 5.5. Proposer des idées et des manières de renforcer la capacité des organisations de pêcheurs afin que ces dernières participent de manière significative aux débats et discussions en cours, et qu'elles puissent faire entendre leur voix à tous les niveaux.
- 5.6. Prendre l'initiative et conseiller le Secrétariat du WFF concernant la meilleure manière de mettre en œuvre et assurer le suivi des politiques formulées à l'échelle internationale
- 5.7. Lever des fonds afin de permettre la participation du WFF aux discussions et événements internationaux.

6. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

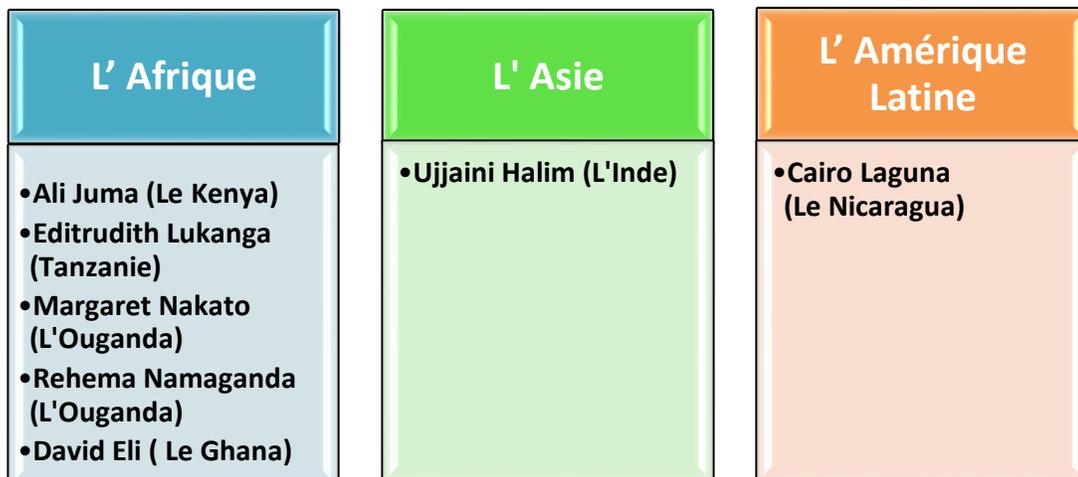
Les GT travailleront via courriel, Skype et téléconférence et pourront utiliser d'autres opportunités, telles que les assemblées générales du WFF pour se rencontrer physiquement. Les Groupes de travail devront décider quelles sont les tâches spécifiques qu'ils doivent accomplir, étant donné que ces dernières différeront en fonction de l'approche adoptée par chaque groupe.

7. GROUPES DE TRAVAIL

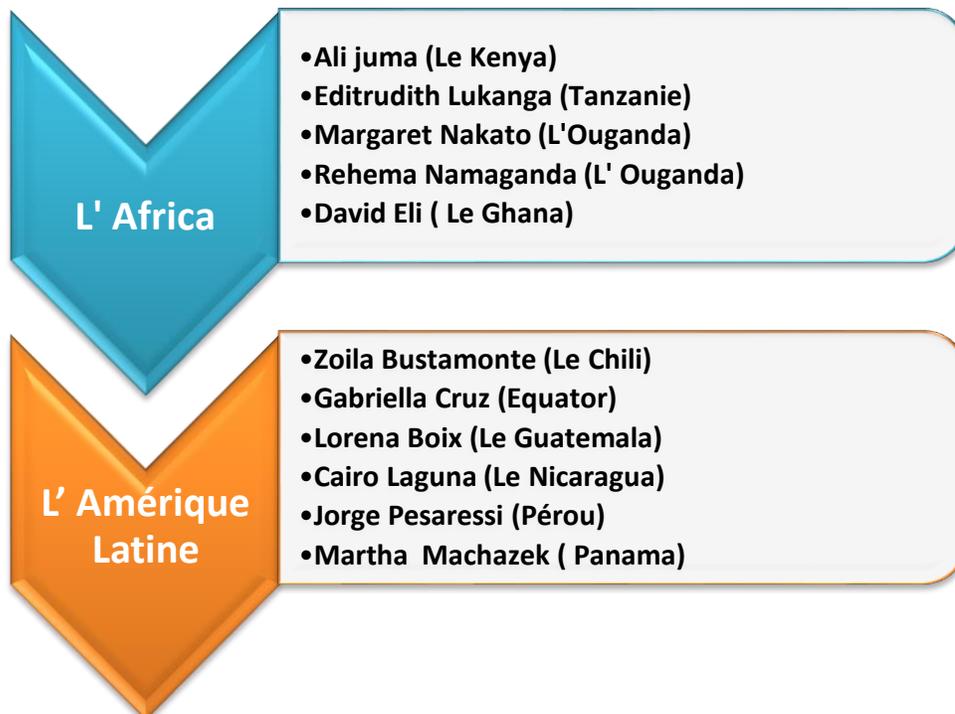
7.1. GT SUR LES DIRECTIVES INTERNATIONALES POUR GARANTIR DES PECHES ARTISANALES DURABLES (PAD)



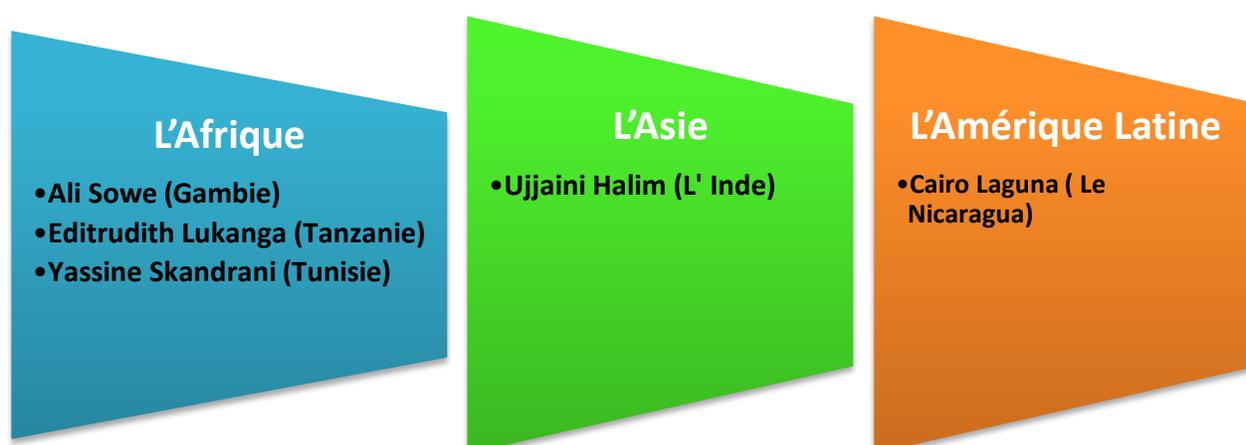
7.2 GT SUR LES DIRECTIVES VOLONTAIRES POUR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE DES REGIMES FONCIERS APPLICABLES AUX TERRES, AUX PECHES ET AUX FORETS DANS LE CONTEXTE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE (VGGT)



7.3. COMI GT SUR LE MECANISME DE LA SOCIETE CIVILE DU COMITE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE (MSC / CSA)



7.4. GT SUR LE DOCUMENT DE CONSTITUTION DU WFF



7.5. GT SUR LES FEMMES DANS LA PECHE



8. OBJECTIFS GENERAUX DES GROUPES DE TRAVAIL

- 8.1. Encourager la coopération et le partage d'informations et d'expériences entre les membres du WFF des différentes régions.
- 8.2. Initier des discussions concernant les politiques et les stratégies dans différents domaines thématiques.
- 8.3. Conseiller le Secrétariat concernant tous les aspects des domaines respectifs des groupes de travail.
- 8.4. Aider le Secrétariat à organiser des formations pour les membres du WFF concernant leurs domaines thématiques respectifs.